

ce temps-là? Pourquoi s'évertuer à faire croire qu'ils attendaient la proposition actuelle connue "nouveau mode de solution"? Il est vrai que la lettre propose un arbitrage si l'offre est de nouveau rejetée, mais ni cette lettre ni le discours du trône ne parlent de la nature de l'arbitrage ou du caractère du tribunal à être institué.

La députation le sait—et personne ne le sait mieux que l'honorable ministre de la Justice (sir Lomer Gouin) car il s'est prononcé plus fortement que tout autre quand il était premier ministre de la province de Québec—on n'a jamais cessé de prétendre, de la part de la Colombie-Anglaise, de la province de Québec, de la province d'Ontario et encore plus, peut-être, de la part des Provinces maritimes, qu'elles ont, comme provinces, une réclamation à faire valoir au sujet de ces ressources et surtout au sujet du remaniement des subventions provinciales qui pourrait avoir lieu par suite de la restitution des ressources naturelles. Chacune de ces provinces sera-t-elle représentée dans ce conseil d'arbitrage? Au premier ministre d'en informer le Parlement d'établir le bien fondé de sa prétention.

Sachons d'abord si la Nouvelle-Ecosse, la Colombie-Anglaise, Québec et l'Ontario seront représentées. Je me demande comment il peut y avoir un arbitrage avec l'assentiment de ces provinces, si elles n'ont pas de représentants; et s'il doit y avoir un tribunal d'arbitrage où toutes les provinces seront représentées, je voudrais savoir d'après quelle doctrine et de quel droit ce tribunal s'arrogera des fonctions qui appartiennent essentiellement au parlement du Canada? Ici, toutes ces provinces ont des représentants. Elles ont envoyé leurs mandataires en cette Chambre. Vraiment, le chef du Gouvernement a fait élire un de ses partisans, le député même qui a recueilli sa succession comme représentant du comté de Prince, en soutenant que l'île du Prince-Edouard était intéressée pour des millions de dollars dans les ressources du Canada occidental. Je cite un extrait d'une annonce portant la rubrique "Pourquoi voter pour MacLean?" Entre autres raisons, dont aucune n'a beaucoup de poids aux yeux de ceux qui ont acquis de l'expérience en cette enceinte, on y trouve la suivante:

Parce qu'ainsi vous affirmerez votre droit successoral au domaine public des provinces de l'Ouest, qui représente des millions de dollars et auquel vous pouvez prétendre à juste titre, malgré l'assertion de M. Crerar qui soutient le contraire, et ces fonds nous accommoderaient assurément à cette heure.

Je le demande de nouveau, approuvons-nous le projet de créer un tribunal, composé de représentants de toutes les provinces et qui remplacera ce tribunal auquel la constitution assigne le devoir de décider des droits et des revendications des provinces de la confédération? Le parlement consentira-t-il à cette renonciation? C'est au présent Gouvernement—dont les membres ont des années durant reproché à l'ancien régime de ne pas pouvoir amener les représentants des différentes provinces à consentir à des conditions que l'Ouest canadien agréerait et nous ont imputé les retards—c'est au présent Gouvernement, dis-je, de soumettre au parlement un projet qui, à son sens, plaira à la majorité et qui, au lieu d'impliquer une renonciation aux prérogatives du parlement, affirmera son droit de trancher un problème dont la solution ne relève que de lui. Que le premier ministre présente un projet qui plaira à la majorité du parlement, où qu'elle se recrute, et ce projet deviendra la loi du pays. Mais deviendra-t-il la loi du pays parce qu'il plaît à d'autres que le ministère a choisis pour représenter les circonscriptions canadiennes, lorsqu'il ne plaît pas à ceux que le peuple a élus comme mandataires de ces collèges électoraux?

Je me permets de répéter l'assertion que j'ai faite au commencement de mon discours, et de prier le député de Winnipeg-Nord de ne pas oublier qu'avant la fin de la présente session et, surtout, avant la fin de celles qui suivront celle-ci, l'optimisme qu'a fait naître en lui ce passage du discours du trône sera grandement atténué et amoindri.

Une déclaration de source plus ou moins officielle m'apprend que le gouvernement du Manitoba a repoussé le projet d'accepter la remise des ressources de la province et de renoncer à la subvention qui en tenait lieu. Elle m'apprend aussi qu'advenant la création d'un tribunal d'arbitrage, le gouvernement provincial sera représenté par le procureur général de la province, par le député de Winnipeg-Sud (M. Hudson) et par un autre—trois représentants pour le Manitoba—et l'on prédit—prédiction qui se réalisera probablement—que si cette ligne de conduite est suivie, il faudra des années pour en arriver à une reddition de comptes et à une décision.

Je m'occuperai maintenant d'un passage du discours du trône, d'une impression telle qu'il mérite de passer à l'histoire. Je parle de ce passage qui a trait au tarif douanier. Pendant que je traiterai ce sujet, la députation devra se rappeler les déclarations